



Avec le concours de :
FNE Loire – Maison de la Nature, 11 rue René Cassin, 42100 Saint-Étienne – tel : 0477495735
FRANE – 23 Rue René Brut, 63110 Beaumont – tel : 0473614749
FNE Haute-Loire - 34 Avenue de Roderie, 43000 Aiguilhe – tel : 0783679210

Lettre n°24 : Janvier – Février – Mars – Avril 2020

A la une

COVID-19 : pendant le confinement, les épandages de pesticides autorisés près des habitations

Le ministère de l'Agriculture a permis que les distances de sécurité entre les habitations et les pulvérisations de pesticides soient réduites au minimum possible, dès le début de la saison des épandages. Le tout sans concertation, crise sanitaire due au Covid-19 oblige.

Après avoir dénoncé et attaqué devant le Conseil d'État les distances minimales ridiculement faibles d'épandage de pesticides près des habitations, plusieurs associations environnementales dénoncent la possibilité de réduction supplémentaire des distances en cette période de confinement.

Les ONG appellent à la mobilisation générale pour que les préfets interdisent les pulvérisations de pesticides près des habitations et que soient reportées *sine die* les consultations publiques autour des chartes « pesticides ».

Elles demandent à tous les citoyens et toutes les citoyennes d'interpeller dès aujourd'hui les préfets et préfètes

Pour participer à cette interpellation en envoyant un mail à son préfet et/ou en faisant un tweet:
<https://shaketonpolitique.org/interpellations/prefet-pesticides-chartes-znt/>

[Lire](#) , [Lire](#)

Edito

Eau de Volvic, bien commun, intérêt privé

L'eau en provenance du bassin versant de Volvic a toujours été considérée à travers l'Histoire comme tout à fait exceptionnelle tant au niveau des volumes produits que de sa régularité et de sa qualité.

Durant des siècles, les seuls témoins historiques de cette manne ont été les résurgences qui apparaissent au niveau du lieu-dit Saint-Genest l'Enfant situées sur la commune de Malauzat et qui se matérialisent par trois sources. Régulières et abondantes, ces sources ont longtemps assuré la notoriété et la richesse du secteur, notamment par le développement d'une importante minoterie locale, ainsi que l'irrigation des terres agricoles de tout le secteur aval. En outre, elles ont permis l'approvisionnement en eau des écosystèmes naturels du secteur, milieux caractérisés par une biodiversité remarquable qui contribue largement à la qualité de vie et à l'attractivité de la région.

Au début du siècle passé, la population a été amenée à exploiter la nappe de Volvic dans le but d'alimenter les habitants du secteur en eau potable. Aujourd'hui, 60 000 personnes du bassin riomois disposent toujours de cette eau à leur robinet ce qui représente 5,2 milliards de litres/an. A l'origine, cette alimentation d'eau potable s'est faite avec le souci de garantir les autres usages : irrigation et alimentation des milieux naturels.

A partir de 1965, cette importante ressource en eau a attiré l'attention d'un industriel qui a démarré une activité d'embouteillage de cette ressource sous le label « Eau de Volvic ». D'autorisation de prélèvement en autorisation de prélèvement, la Société des Eaux de Volvic prélève aujourd'hui 2,7 milliards de litres/an.

Aujourd'hui, cette situation est devenue critique du fait du tarissement cyclique des résurgences et donc des ruisseaux qui en résultent, et de l'assèchement de l'ensemble du secteur pendant une grande partie de l'année. La population locale assiste à ce phénomène inquiétant et très pénalisant pour toutes les activités de la région riomoise. L'inquiétude porte notamment sur la capacité de la nappe de Volvic à se renouveler normalement, compte-tenu de l'augmentation régulière des volumes d'eau mis en bouteilles par la Société des Eaux de Volvic.

Ces considérations sont d'autant plus légitimes qu'aucune analyse d'impact sur le milieu naturel n'a jamais été réalisée face aux autorisations successives de prélèvements, toujours à la hausse, obtenues par l'industriel. La population craint, en outre, que les pouvoirs publics utilisent l'eau potable prélevée dans la nappe alluviale de l'Allier pour les alimenter en eau potable, afin de garantir les prélèvements des Eaux de Volvic. Depuis peu, cette possibilité est matériellement possible.

Actualités

Bulletins mensuels de la situation hydrologique en Auvergne-Rhône-Alpes

Malgré des pluies automnales importantes, les nappes d'eau présentent des niveaux relativement bas, notamment sur la chaîne des Puys et la Haute-Loire (plateau du Dévès).
[Lire](#), [Lire](#)

Grands migrateurs 2020

Premiers grands migrateurs comptabilisés ou observés sur le bassin de la Sioule, le bassin de la Vienne et à Vichy
[Lire](#), [Lire](#), [Lire](#), [Lire](#)

Agenda

Fête des Mares

Du 30 mai au 7 juin, partout des animations seront proposées pour faire découvrir les mares.
Vous souhaitez proposer une animation, contactez : prunegilbert.frane@orange.fr
Retrouvez le programme d'animation [ici](#)

Cours d'eau H2O

Chaque année, des milliers d'élèves découvrent tous les enjeux liés à l'eau (biodiversité, grand et petit cycle de l'eau, usage...) grâce aux nombreux partenaires de l'association H2O sans frontière.

Cette année, les cours d'eau se dérouleront les **18 et 19 juin** à la maison des sports de Clermont-Ferrand.
[Lire](#)

Formation zéro pesticides dans ma jardinerie

Vous avez dit "produit phyto" ? Qu'on les appelle "pesticides" ou produits phytopharmaceutiques, les "phytos" font l'objet de nombreux débats en société. Utilisés en agriculture, en jardinage et ailleurs, leurs impacts sont montrés du doigt. Seulement, connaissez-vous vraiment ces produits ? Venez en apprendre plus à leur sujet le mercredi 3 Juin de 13h30 à 17h sur le site de la Maison de la Nature à Saint-Étienne.

programme de la formation, [cliquez](#)

inscription formation : [cliquez](#)

inscription enquête de terrain : [cliquez](#)

(suite édito) Cette inquiétude est parfaitement légitime au regard de ce qui se passe actuellement à Vittel. En effet, la situation de Volvic est très similaire à celle de Vittel : présence d'un industriel embouteillant sans aucune entrave l'eau de l'aquifère, qui est pourtant un bien public, une nappe en difficulté de recharge, conflit entre les différents usages de la ressource.

L'association PREVA n'est pas opposée au principe de la commercialisation d'une partie de la ressource en eau, mais il est clair que cela ne peut pas se faire au détriment de l'intérêt général de la population de l'ensemble d'une région. En conséquence, un nouvel équilibre doit être trouvé pour la répartition des ressources en eau en fonction des différents usages, dans le respect de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 qui rappelle que l'eau est un bien public.

Association PREVA (Protection de l'Entrée des Volcans d'Auvergne)

Les échos du Bassin Loire Bretagne

« Qualité des eaux en Auvergne-Rhône-Alpes » en 2018

Dans le cadre du groupe de travail Ecophyto "Eau et produits phytosanitaires" en Auvergne-Rhône-Alpes, piloté par la DREAL et animé par FREDON Auvergne-Rhône-Alpes, la brochure de synthèse présentant des résultats d'analyses "produits phytosanitaires" dans les rivières et les nappes d'eaux souterraines a été éditée. Elle a pour vocation d'informer les acteurs locaux sur l'état actuel de la qualité de l'eau en Auvergne Rhône-Alpes.

[Lire](#)



La gestion quantitative de l'eau via des projets de territoires en question

Le préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite faciliter la réalisation d'une centaine de retenues d'eau sur le territoire. Des groupes de travail se sont mis en place dans chacun des départements. D'autres alternatives existent comme les mesures naturelles de rétention d'eau dans un recueil de retours d'expérience réalisé par l'OIE.

[Lire](#)



Le Contrat Territorial Loire et affluents vellaves

L'EPAGE Loire-Lignon (ex-SICALA) réalise actuellement un état des connaissances sur les zones humides situées sur le périmètre du Contrat Territorial Loire et Affluent Vellaves. Pour contribuer à cet ouvrage, contactez l'antenne de Tence (43) par téléphone 04.15.38.00.65 ou par mail à : sixtine.gronnier@sicalahauteloire.org

[Lire](#)



« Boîte à idée de l'agence de l'eau Loire-Bretagne »

Du 6 janvier au 6 mai 2020, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne lance un appel pour des idées d'adaptation au changement climatique. Grâce à un [formulaire en ligne](#), l'agence recueille toutes les idées de projets réalisés ou à venir visant à limiter le réchauffement de l'eau dans les cours d'eau, restaurer la continuité des rivières pour permettre la circulation des poissons, favoriser l'infiltration naturelle de l'eau de pluie, autant de leviers pour prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les politiques publiques.



En France

COVID 19 : la désinfection des villes est destructrice pour les milieux aquatiques

Plusieurs villes françaises, imitant ce qu'il s'est fait en Chine ou en Corée du Sud, entreprennent la désinfection des rues à grandes doses de « virucides ». L'efficacité sanitaire reste à démontrer, mais la dangerosité de cette pratique sur l'environnement est certaine.

[Lire](#), [Lire](#), [Lire](#)

Barrage illégal de Caussade

Le barrage a été construit et rempli illégalement par et pour quelques agriculteurs de la Coordination Rurale fin 2018. Pourtant, le barrage de Caussade dans le Lot-et-Garonne sera utilisé cet été. Il y a quelques semaines pourtant, la préfecture demandait à ce qu'il soit vidé.

[Lire](#), [Lire](#), [Lire](#)



Les préfets doivent mettre en place une stratégie de protection des captages d'eau potable d'ici début 2021

Par une instruction du 5 février 2020, le Gouvernement demande aux Préfets de se mobiliser pour renforcer davantage l'accompagnement des territoires dans la protection des captages prioritaires d'eau potable. Il est en effet constaté que les ressources en eau des captages sont encore trop souvent contaminées par les pollutions diffuses et que les coûts de traitement de l'eau sont très élevés.

Un guide leur sera prochainement transmis pour conduire au mieux cette politique.

[Lire](#)



Le confinement dégrade un peu plus la protection de l'environnement

Pendant qu'une grande partie de la population est confinée chez elle, de nombreuses activités économiques perdurent. Certaines causent des atteintes à l'environnement mais aucun inspecteur de l'environnement ne peut le constater. Si, malheureusement, ces atteintes ne sont pas plus fréquentes cette année que d'autres, le constat de ces infractions est rendu particulièrement difficile durant cette crise sanitaire. En premier lieu, les pêcheurs, randonneurs, environnementalistes et autres usagers étant confinés, la veille active des sentinelles de terrain n'est plus assurée. En second lieu, même lorsque les atteintes à l'environnement sont repérées, il est bien difficile de faire déplacer les inspecteurs de l'environnement pour établir les constats. Comment connaître l'origine d'un déversement de substances polluantes dans un cours d'eau, quand personne ne vient mener les investigations nécessaires le jour où il a lieu ?

[Lire](#)